

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur Serge MENAND - Conciliateur de justice

En quoi consiste cette mission de service public ?

En permanences libres ou sur rendez-vous, le conciliateur de justice intervient lorsqu'il existe un conflit entre deux personnes et qu'un procès pour le régler paraît disproportionné. Ni avocat, ni juge, le conciliateur de justice est neutre; il n'impose pas un accord, mais aiguille les parties afin qu'elles trouvent elles-mêmes une solution.

Une justice de bons sens

Le recours au conciliateur de justice est une solution simple, gratuite et efficace permettant d'obtenir un accord amiable, tout en veillant à ce que le compromis soit le plus équitable possible.

Le conciliateur de justice intervient dans de nombreuses affaires : problème de mitoyenneté, de copropriété, querelle de voisinage, désaccord avec un fournisseur, contestation d'une facture...

Contact : Pôle social de la Mairie de Nort-sur-Erdre - 33 bis rue du Général Leclerc - 02 51 12 03 53



Les Touches

Commune de les Touches

4 place de la Mairie
44390 Les Touches

 02 40 72 43 80 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi

9h - 12h30 et 14h - 17h

Du mardi au vendredi

9h - 12h30

Le samedi

9h - 12h